



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 17 septembre 2018

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 06 / 2018

Demande de crédit « réfection Rue du village et remplacement des infrastructures souterraines »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

En décembre 2017, le Conseil Général approuvait la réalisation d'une extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie en direction de Rossenges. L'AIEHJ a accepté en juin dernier, la liaison d'eau potable entre la Moille-Robert et Rossenges avec plusieurs variantes. Notre Commune doit se déterminer sur ces propositions de variantes afin d'optimiser son réseau de distribution d'eau potable pour que le facteur « coût-prestation » soit avantageux pour notre village.

Il y a longtemps que la réfection de la route du village fait débat. Depuis plusieurs années, des entretiens ponctuels ont été réalisés mais rien de durable et trop onéreux. Il est temps d'entreprendre une étude afin de pouvoir chiffrer ces différents travaux et aussi pouvoir donner réponse à l'AIEHJ quant au tracé retenu pour la fourniture d'eau à Rossenges.

II. Objectif de l'étude

- Déterminer le montant total au niveau de l'avant-projet, à +/- 15 % de la réfection de la chaussée et des infrastructures communales souterraines de la Rue du village, depuis le battoir, au chemin de Valin.
- Déterminer le futur statut de la conduite d'eau potable (communal ou intercommunal).
- Déterminer les améliorations à réaliser tant au niveau des conduites d'eau claire que de l'éclairage public.
- Déterminer les possibles améliorations des autres réseaux (Swisscom – Romande Energie – Cosvégaz – Etc.).

III. Ouvrage à étudier

- Fondation et revêtement de la route du village.
- Conduite d'eau potable et de défense incendie ainsi que les raccordements privés.
- Conduites d'eau claire.
- Eclairage public.
- Compléter les réseaux des autres services.

IV. Prestation de l'étude

- Relevé et report géoréférencé sur plan cadastral.
- Carottages de l'enrobé afin de déterminer le taux de HAP.
- Examen du PGEE et contrôle des calculs hydrauliques.
- Examen des bordures, grilles et caniveaux.
- Contacts avec les services Swisscom, Romande Energie, Cosvégaz, Etc.
- Etablissement de l'avant-projet.
- Contact avec la DGMR et l'ECA afin de connaître le taux de subvention et leurs conditions.
- Etablissement de l'avant-devis général.

V. Financement

Bureau d'ingénieur	Frs.	12925.--
Divers (frais de laboratoire / passage caméra)	Frs.	6000.--
Imprévu	Frs.	1075.--
		<hr/>
Total :	Frs.	20000.-- TTC
		=====.

VI. Conclusions

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- vu - le préavis de la Municipalité
- ouï - le rapport de la commission nommée pour cet objet,
- vu - que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance.

DECIDE

- 1) Autorise formellement la Municipalité à étudier la réfection de la Rue du village et le remplacement des infrastructures souterraines.
- 2) Accorde à cet effet, un crédit d'investissement de Frs. 20'000.-- TTC.
- 3) Autorise formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter une partie ou l'entier des Frs. 20'000.--, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC.
- 4) Prend acte que le total de la dépense, affectera par moitié le compte 81 et 43 et sera amorti en une seule fois, dans le compte de fonctionnement.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetitia Déglon
Secrétaire